

SÉANCE ORDINAIRE

14 août 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendie le mardi 14 AOÛT 2018, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MADAME SOPHIE SIROIS
MONSIEUR STÉPHANE DUBÉ
MONSIEUR BERNARD NIERI

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME GINETTE CARON, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après constatation du quorum, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Bernard Nieri et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que l'ordre du jour suggéré soit accepté, tout en maintenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

Madame Sophie Sirois propose l'adoption du procès-verbal de la séance régulière du 10 juillet 2018, appuyé par monsieur Stéphane Dubé et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents.

18.08.3.1.

Comptes du mois

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 15 août 2018	(journal 1629) :	892,98 \$
	(journal 1630) :	3 578,02 \$
	(journal 1631) :	6 644,87 \$
	(journal 1632) :	49 125,33 \$
	(journal 1633) :	<u>999,65 \$</u>
		<u>61 240,85 \$</u>

Dépenses incompressibles	(journal 1262) :	8 134,08 \$
	(journal 1263) :	2 094,50 \$
	(journal 1264) :	(760,23) \$
	(journal 1265) :	3 278,13 \$
	(journal 1266) :	12 157,10 \$
	(journal 1267) :	277,79 \$
	(journal 1268) :	65 373,18 \$
	(journal 1269) :	4 835,16 \$
	(journal 1270) :	2 766,42 \$
	(journal 1271) :	3 119,71 \$
	(journal 1272) :	<u>-----0,00 \$</u>
		<u>101 275,84 \$</u>

Total des dépenses : **162 516,69 \$**

Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant la période du 12 juillet 2018 au 15 août 2018, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par madame Sophie Sirois et adopté à l'unanimité

des membres du conseil municipal présents que l'ensemble de ces comptes soit approuvé.

18.08.3.2. Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - règlement d'emprunt 2018-161

Considérant la procédure régissant l'adoption des règlements d'emprunt;

Considérant que le règlement d'emprunt 2018-161 « Règlement décrétant une dépense de 269 012,76 \$ aux fins d'assumer les honoraires professionnels permettant de concevoir les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à l'exploitation d'un nouveau puits en eau potable »;

Considérant l'obligation que ce règlement soit soumis aux personnes habiles à voter en regard à son objet;

Considérant qu'un avis public a été affiché, selon les règles prévues au code municipal, le 20 juillet 2018, informant les personnes habiles à voter de leur possibilité d'exiger à ce que ledit règlement soit l'objet d'un scrutin référendaire;

Considérant qu'un registre a été mis à la disposition des personnes habiles à voter le 8 août 2018;

Considérant qu'aucun signataire ne s'est prévalu de cette période d'enregistrement;

En conséquence, le règlement 2018-161 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter et le certificat attestant des résultats de la tenue de registre est déposé à la séance publique de ce mardi 14 août 2018.

Il est donc proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Bernard Nieri et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que le conseil municipal confirme avoir pris connaissance des résultats de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter;

Que suite à ce processus, il n'y ait pas tenue d'un scrutin référendaire;

Que le tout soit soumis au ministère des Affaires municipales aux fins d'obtenir l'approbation définitive dudit règlement.

18.08.3.3. Offre de services - inspection de conduites dans la rivière Verte

Considérant l'importance, pour la Municipalité, de s'assurer que les conduites d'aqueduc et d'égout traversant la rivière Verte n'ont pas été affecté par les dernières crues printanières;

Considérant qu'une telle inspection doit être réalisée par des professionnels;

Considérant la proposition de services obtenue par l'entreprise MVC Océan inc., firme spécialisée en inspection sous-marine;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par madame Sophie Sirois et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que soient retenus les services de MVC Océan inc. sur la base d'un coût budgétaire évalué entre 2 500 \$ et 3 000 \$;

Que ces coûts soient assumés par le surplus réservé en égout et aqueduc.

18.08.3.4.

Appui à la Municipalité de Saint-Arsène - étude de rentabilité d'un plan d'asphalte

Considérant la résolution 2018-165 adoptée par le conseil municipal de Saint-Arsène le 9 juillet dernier par laquelle sont pris en compte les coûts de plus en plus élevés liés aux travaux d'asphaltage;

Considérant que les municipalités se trouvent contraintes de reporter certains travaux de réfection de leurs routes en raison des coûts qui ne cessent d'excéder les capacités budgétaires qui incombent à leurs citoyens;

Considérant qu'une évaluation de la rentabilité d'un plan d'asphalte régional pourrait constituer une opportunité à prendre en compte pour les nombreux kilomètres de routes dont nous avons la responsabilité;

Considérant que le programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, de services et autres, déployé par le ministère des Affaires municipales, pourrait permettre de réaliser cette étude de rentabilité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par madame Sophie Sirois et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme qu'elle partage les mêmes préoccupations que celles soulevées par le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Arsène;

Que la demande d'aide financière, conjointe avec les autres municipalités locales, soit réalisée dans le cadre du programme ci-haut mentionné, afin d'être en mesure de se positionner sur l'avenir éventuel d'un tel projet.

18.08.3.5.

Projets de partenariat de services avec la MRC de Rivière-du-Loup et d'autres municipalités locales

Considérant que des regroupements pour l'obtention de produits et services peuvent permettre d'obtenir des avantages économiques non négligeables;

Considérant que des besoins identifiés par la Municipalité de L'Isle-Verte peuvent, également, trouver récurrences auprès d'autres municipalités locales, de par la nature des services que nous sommes dans l'obligation d'offrir;

Considérant que certains intérêts ont été démontrés notamment en matière de développement informatique et autres, dont :

- la concrétisation d'un module de communication afin de mieux informer les citoyens.
(coût de développement de 2 750 \$ avec un prix de revient par municipalité participante de 687,50 \$);
- la réalisation d'un catalogue de partage d'équipements auquel pourrait souscrire l'ensemble des municipalités de la MRC.
(coût global de 4 446,22 \$, subventionné à 50 % et réparti à chacune des municipalités participantes, permettant d'établir un prix de revient de 277,89 \$ par municipalité);
- l'acquisition et la mise en service d'un logiciel de gestion documentaire, lequel serait hébergé sur le serveur de la MRC, le tout représentant un coût maximal par municipalité, de 3 613,64 \$.

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Stéphane Dubé et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme son accord pour la mise en commun de chacun des services, ci-haut mentionnés, et s'engage à assumer la participation financière y étant rattachée.

18.08.5.1.

Soumissions pour installation de clôture - citerne à eau chez Tourbière Ouellet et fils inc.

Considérant l'entente de collaboration convenue entre la Municipalité et l'entreprise Tourbière Ouellet à l'effet qu'une réserve d'eau, située sur les terrains de l'entreprise, puisse être mise à la disposition de la Municipalité en cas d'incendie;

Considérant que l'emplacement de ce bassin nécessite d'être protégé afin d'en limiter les accès ainsi que les risques d'incidents;

Considérant qu'il a été convenu que la Municipalité assumerait les frais d'installation d'une clôture de protection;

Considérant les propositions d'offre de services reçues :

- | | |
|--|---------------------------|
| - Les Clôtures JPN inc. : | 6 970,00 \$ (plus taxes) |
| - Clôtures André Harton : | 7 128,00 \$ (plus taxes) |
| - Les Entreprises Jean-Marie Côté inc. : | 9 514,38 \$ (plus taxes) |
| - Clôture GP inc. : | 10 325,00 \$ (plus taxes) |

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par madame Sophie Sirois et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte alloue le contrat à l'entreprise Les Clôtures JPN inc. au montant de 6 970,00 \$ (plus taxes).

18.08.5.2.

Soumissions pour fourniture d'abrasif - hiver 2018-2019

Considérant les demandes d'offres soumises à 8 entreprises de la région, potentiellement en mesure de fournir à la Municipalité, 1 800 tonnes métriques d'abrasif, pour la saison hivernale 2018-2019;

Considérant que 4 de ces entreprises ont déposé à la Municipalité leur proposition, à savoir :

- Claveau Concassage et Granulats ltée : 38 881,18 \$,
- Les Carrières Bérubé inc. : 39 628,78 \$,
- Transport Sébastien Bélanger : 41 773,53 \$,
- Transport Yoland Côté et Fils inc. : 46 733,69 \$.

Considérant que chacun des prix soumis inclut les taxes, la préparation et la livraison du matériel;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Stéphane Dubé et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte retienne les services du plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Claveau Concassage et Granulats ltée, au coût de 38 881,18 \$.

18.08.11.

Levée de la séance

À 20 h 27, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par madame Sophie Sirois et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la séance soit levée.

MAIRESSE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER